

BUREAU DU VENDREDI DU 3 JUILLET 2026

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 26 juin 2026 s'est réuni le 3 juillet 2026, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

VICES PRESIDENTS

- Philippe PERIES - Maire d'ARRADON - Vice-Président
- Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY - Vice-Président
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice-Présidente
- Benoît LALYS - Maire de PLESCOP - Vice-Président
- Pascal LE BOUEDEC - Maire de PLOEREN - Vice-Président
- Philippe TREMOUREUX - Maire de SAINT-ARMEL
- Karine ALBANHAC - Maire de SAINT - NOLFF - Vice-Présidente
- Vincent CHARLIN - adjoint au Maire de SARZEAU - Vice - Président
- Clément LE FRANC - Maire de SENE - Vice - Président
- Christian SEBILLE - Maire de THEIX - NOYALO - Vice - Président
- Patrice KERMORVANT - Conseiller municipal au Maire de VANNES - Vice - Président
- Hortense DOUMIC - LE PAPE - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente

MEMBRES DU BUREAU

- Olivier DENFER - Maire d'ARZON
- Christophe BEDARD - Maire de BADEN
- Dominique LE MEUR - Maire de GRAND - CHAMP
- Sandrine CADORET - Maire de LA TRINITE - SURZUR
- François VAILLANT - Maire de LE BONO
- Philippe GAIN - Maire de LE HEZO
- Isabelle LOUIS - Maire de LE TOUR DU PARC
- Lionel ULVOA - Maire de LOCMARIA - GRAND - CHAMP
- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
- Anne GALLO - KERLEAU - Maire de SAINT - AVE
- Frédéric PINEL - Maire de SAINT- GILDAS - RHUYS
- Jean - Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU
- Ludovic SAMSON - Maire de SULNIAC
- Jean - Michel CHOQUET - Maire de TREDION
- Gwénaél LE FLOCH - Maire de TREFFLEAN
- Fabrice AMEDEO - Mairie de VANNES

Ont été représentés :

- Christophe TATTEVIN - Maire de l'ILE AUX MOINES a été représenté par Yann THORAVALL

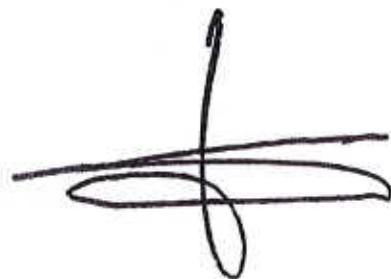
Ont été excusés :

- Philippe SIMON - Conseiller délégué au Maire d'ELVEN - Vice-Président
- Claire BRABEC - Maire de LARMOR - BADEN
- Michel LE GUERNEVE - Maire de LOCQUeltas
- Stéphanie GUILLEMOT - Maire de PLOUGOUMELLEN
- Thierry EVENO - Conseiller délégué au Maire de SAINT - AVE - Vice-Président
- Noëlle CHENOT - Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- Hervé LE BOURDIEC - Maire de l'ILE D'ARZ

Ont été absents :

- Freddy JAHIER - Maire de COLPO

Le Président,
David ROBO



-16-

SEANCE DU BUREAU DU 03 JUILLET 2026

TOURISME

SUBVENTIONS

TOURISME :

AIDE AUX PROJETS ET AUX MANIFESTATIONS/EVENEMENTS TOURISTIQUES

-1-

LE MILLE SABORDS

Du 29 octobre au 1er novembre 2026

Le Mille Sabords accueille cette année sa 42^{ème} édition du salon du bateau neuf et occasion, sur le port du Crouesty. Ce salon permet aux commerçants d'Arzon et de la Presqu'île de Rhuys d'allonger la saison touristique jusqu'au week-end de la Toussaint.

Après un bilan 2025 positif, l'association consolide l'ouverture du salon aux bateaux neufs et renforce le pôle « formation aux métiers du nautisme ».

L'association a sollicité Golfe du Morbihan - Vannes agglomération pour un soutien financier de l'événement 2026 pour un montant de 15 000 € sur un budget de 494 270 €.

Il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de 8 500 € au titre de l'année 2026.

-2-

FETE DES VOILES ROUGES

Les 04 et 05 juillet 2026

La Fête des Voiles Rouges, invite les amoureux des fêtes traditionnelles et le grand public à célébrer les bateaux traditionnels (sinagots, gréements, yoles, ...), les 04 et 05 juillet 2026, à Port Anna (Séné).

Cette manifestation est consacrée à la sauvegarde du patrimoine maritime et terrestre (une centaine de vieux gréements). Des animations musicales, un salon du livre (auteurs locaux), une projection de film et de nombreuses animations culturelles et patrimoniales rythmeront le week-end.

Ce projet est le rendez-vous d'une dizaine d'associations sinagotes.

Il est proposé d'attribuer à l'association Les Amis de Port Anna une subvention exceptionnelle à hauteur de 3000 € pour l'édition 2026.

Il vous est proposé :

- *d'attribuer les subventions et financements tels qu'énoncés ci-dessus ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITE